



## COMPTE RENDU du CTL du 01 avril 2022

Le CTL d'aujourd'hui était consacré au fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents.

Suite aux discussions et signature nationale d'un accord stipulant l'attribution d'un fonds local consacré à l'amélioration du cadre de vie des agents, un questionnaire a été lancé par la DDFIP 42 concernant l'utilisation de la somme de 94 457 €.

La réunion de travail organisée en lien avec les agents et les OS a permis de trier les réponses apportées par plus de 80 % des agents du département.

Au final, chaque agent et plusieurs sites sont concernés par la redistribution.

Soit par l'attribution de :

- plantes dépolluantes
- valise à roulettes
- sac à dos

Soit par la création d'espaces conviviaux (ST CHAMOND, ROANNE et FEURS) ou de relamping (FIRMINY, FEURS).

Le coût des projets d'après les devis s'élève à un montant supérieur à l'enveloppe attribuée. M PAREJA se sentant engagé par les souhaits formulés par les agents au vu de leur implication et du taux de participation au questionnaire, s'engage si un abondement supplémentaire n'est pas accordé par la centrale à financer le reste à charge par le biais du budget participatif local et le budget local. FO DGFIP 42 ne peut que saluer cette position.

En question diverse, le Directeur nous informe que la réponse concernant la fusion des SIP de ST ETIENNE ne sera pas finalement connue avant le 04/04/2022. On ne peut que regretter l'opacité de la communication sur l'avancement et surtout la teneur de ce projet.

Vos élues FO DGFIP 42